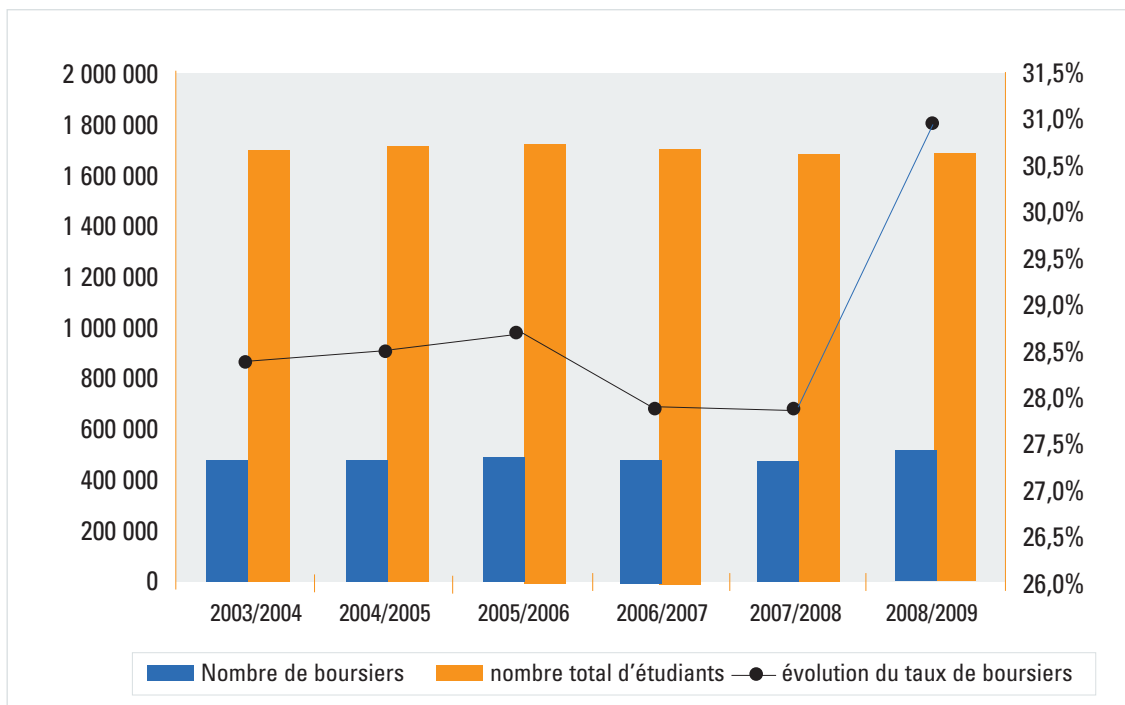


LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)

Les bourses sur critères sociaux sont une aide annuelle, versée en 9 mensualités, tout au long de la scolarité des étudiants dont les familles remplissent des critères de conditions de ressources.

Elles sont versées par les CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) de chaque académie, selon des critères fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

50 000 boursiers supplémentaires en 2007-2008



La réforme des bourses sur critères sociaux entrée en vigueur à la rentrée 2008 a permis de mettre un terme à la chute progressive du nombre de boursiers constatée depuis 2005 et d'inverser très significativement la tendance : 50 000 boursiers supplémentaires soit une hausse de 3,1% a été observée entre 2007 et 2008.

Des bourses revalorisées

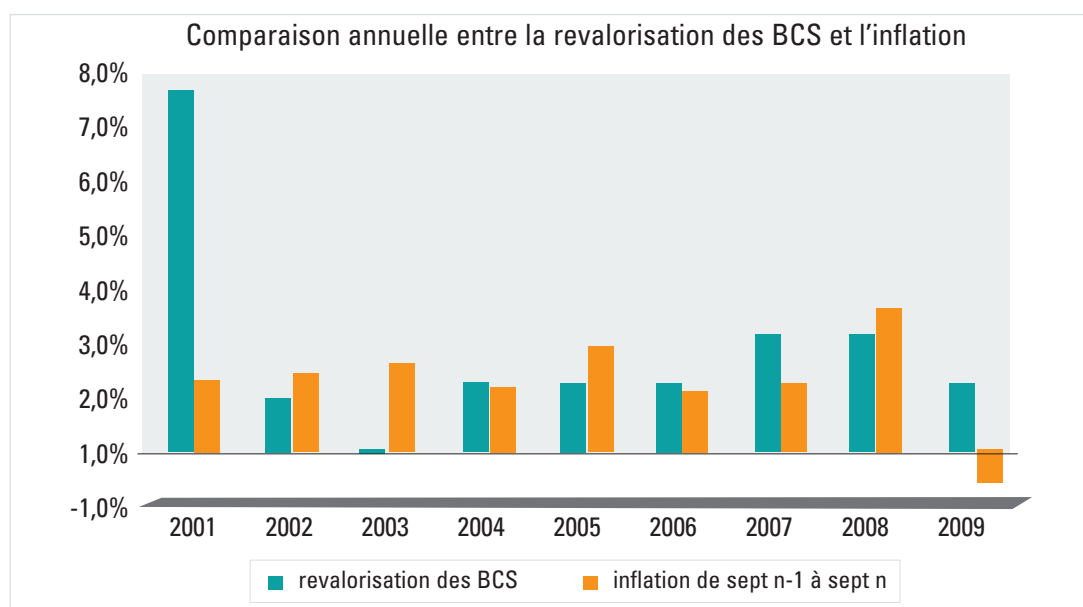
	Année 2008/2009		Année 2009/2010		Augmentation
	Par an	Par mois	Par an	Par mois	
échelon 6	4 019 €	446 €	4 140 €	460 €	+ 3%
échelon 5	3 847 €	427 €	3 905 €	434 €	+ 1,5%
échelon 4	3 351 €	372 €	3 401 €	378 €	+ 1,5%
échelon 3	2 749 €	305 €	2 790 €	310 €	+ 1,5%
échelon 2	2 145 €	238 €	2 177 €	242 €	+ 1,5%
échelon 1	1 424 €	158 €	1 445 €	160 €	+ 1,5%
échelon 0	exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale		exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale		de +1,4% à +2% selon les cursus*

* correspond à l'augmentation des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale dont ces étudiants sont exonérés

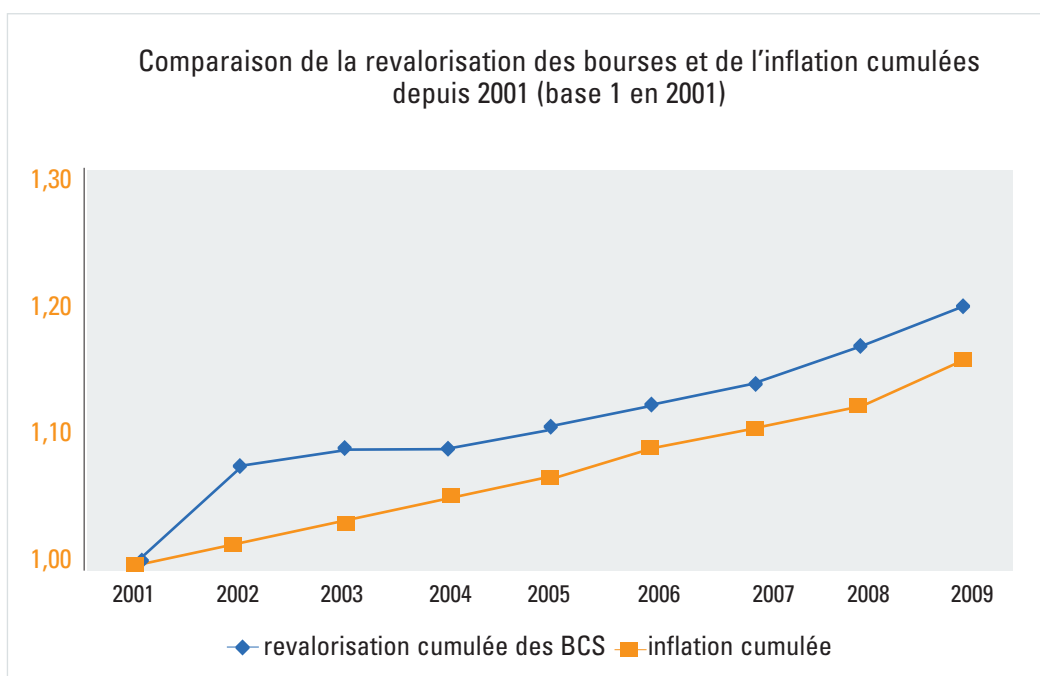
Rappel : en Ile-de-France, les boursiers bénéficient en plus d'une aide au transport d'un montant annuel de 153 € (+ 17 € par mois).

Budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les bourses étudiantes : 1,5 Md € dont 1,4 Md € pour les bourses sur critères sociaux

Une revalorisation des bourses supérieure à l'inflation depuis 2001



L'action décisive du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la rentrée 2007 a permis d'assurer une progression constante du pouvoir d'achat des étudiants malgré l'inflation observée.



Des seuils d'entrée revalorisés dans les différents échelons pour accueillir plus de boursiers

Les seuils d'entrée du système des bourses sur critères sociaux sont revalorisés à hauteur de +1.2% à la rentrée 2009.

Bourse	Année 2009/2010	Année 2008/2009
échelon 0	RBG < 32 440 €	RBG < 32 060 €
échelon 1	RBG < 22 060 €	RBG < 21 800 €
échelon 2	RBG < 17 830 €	RBG < 17 620 €
échelon 3	RBG < 15 750 €	RBG < 15 560 €
échelon 4	RBG < 13 710 €	RBG < 13 550 €
échelon 5	RBG < 11 710 €	RBG < 11 570 €
échelon 6	RBG < 7 390 €	RBG < 7 300 €

Le revenu brut global (RBG) est la somme de tous les revenus nets (après déductions et abattements spécifiques) de la famille de l'étudiant (foyer fiscal).

Les seuils d'entrée du système de bourses sur critères sociaux avaient été revalorisés, passant de 27 000 € en 2007-2008 à 32 000 € en 2008-2009, afin de soutenir davantage d'étudiants (10% d'étudiants boursiers en plus).